

Dans le cadre de la gestion des espèces nuisibles à la santé humaine, nous vous informons de la mise en ligne de la plateforme de signalement des chenilles de processionnaires du pin et du chêne, et de l'ambroisie plante exotique envahissante très allergisante.

### **Pourquoi signaler ?**

- **Prévenir les risques sanitaires** : Les chenilles de processionnaires sont responsables de réactions allergiques et d'irritations graves, tandis que l'ambroisie est une plante fortement allergisante.
- **Faciliter la gestion locale et régionale** : Les signalements permettent d'identifier rapidement les zones impactées, facilitant ainsi la mise en place de modalités de gestion adaptées.

Pour tout signalement, merci d'utiliser les plateformes dédiées :

- **Chenilles processionnaires** : <https://signalement-chenilles-processionnaires.atlasante.fr/apropos>
- **Ambroisie** : <https://signalement-ambroisie.atlasante.fr/apropos>